

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1872 à 1886présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 19 :

« 2° L'élargissement de l'assiette des cotisations et des contributions sociales ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Extension du champ des sujets sur lesquels le comité devra formuler des recommandations. Il s'agit ici de savoir quelles modalités il préconise pour élargir l'assiette des cotisations.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1872	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1873	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1874	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1875	de	M.	François Asensi
Adt n°	1876	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1877	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1878	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1879	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1880	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1881	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1882	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1883	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1884	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1885	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1886	de	M.	Gabriel Serville